



Compte-rendu

Séance du Conseil municipal du 22 octobre 2015

17 conseillers étaient présents : Véronique Barco - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Guy Ducognon - Sylviane Duchosal - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Corine Maironi-Gonthier - Stéphane Michel - Christian Milleret - Marie Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon - Xavier Urbain.

10 conseillers étaient excusés : Evelyne Arnaud Chenu (pouvoir à Laetitia Rigonnet) - Injoud Ayeche (pouvoir à Anthony Destaing) - Jean Pierre Chenu (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Isabelle De Lima (pouvoir à Solène Terrillon) - Jean Yves Dubois (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Laurence Dupuy-Verbinnen (pouvoir à Stéphane Michel) - Candice Gilg (pouvoir à Michel Genettaz) - Anne Le Mouëllic (pas de pouvoir) - Audrey Romao-Jacquier (pas de pouvoir) - Pascal Valentin (pouvoir à Guy Ducognon).

* * * * *

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire d'Aime, ouvre la séance du Conseil municipal.

Il est ensuite procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Camille Dutilly est élu.

Puis Mme Corine Maironi-Gonthier soumet aux élus l'approbation du procès verbal du Conseil municipal du 1er octobre 2015. Les conseillers municipaux, à l'unanimité, l'approuvent.

I - Administration générale :

1 – Création au 1er janvier 2016 de la commune nouvelle regroupant les communes d’Aime, Granier et Montgirod

..Le Conseil municipal décide de valider, à l’unanimité, la création d’une Commune Nouvelle, à compter du 1er Janvier 2016, composée des actuelles communes d’Aime, Granier et Montgirod.

Il fixe le nom de la commune nouvelle ainsi : AIME LA PLAGNE avec pour chef-lieu AIME et une population totale regroupée de 4382 habitants (population municipale au 1er janvier 2015) et 4512 (population totale au 1er janvier 2015).

Il approuve l’implantation de son siège à l’actuelle mairie d’Aime : 1112, Avenue de la Tarentaise - 73210 Aime.

Il précise que trois communes déléguées seront créées de droit, une à Aime, une à Montgirod et une à Granier, à compter du 1 er janvier 2016.

Il dit que, à compter de sa création et jusqu’au prochain renouvellement des conseils municipaux, la Commune Nouvelle sera administrée par un conseil municipal constitué de l’ensemble des membres des conseils municipaux des anciennes communes, dans les conditions fixées aux articles L.2113-7 et L.2113-8 du CGCT.

Il fixe la date de création de la commune nouvelle au 1er janvier 2016.

Il prévoit la rédaction d’une charte entre les 3 anciennes communes, et que cette charte a et aura valeur d’engagement moral pour les élus des communes membres.

Il décide qu’une délibération ultérieure devant intervenir avant le 1er octobre 2016 précisera la durée durant laquelle le lissage des taux de fiscalité des différentes communes sera réalisé.

Il demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir initier toutes les procédures nécessaires à la création de la commune nouvelle au 1er janvier 2016 afin de pouvoir engager les démarches auprès des organismes associés à la commune.

Enfin, il autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2 – Création d’un emploi de collaborateur de cabinet pour le dossier « commune nouvelle »

..Le Conseil municipal décide d’approuver, à l’unanimité, la création, pour son cabinet, d’un emploi de chargé de mission pour la « Commune Nouvelle » pour assurer l’interface entre les différents acteurs que sont les organes politiques et services des collectivités territoriales concernées et autres interlocuteurs externes.

La séance du Conseil municipal est levée.

Pour affichage, le 26 octobre 2015
Le Maire

A retirer de l’affichage à compter du 28 décembre 2015.